



# BADMINTON CLUB

Marquise de Pompadour

Tournoi

**Samedi**  
**13 avril 2019**

Compétition en  
Double Homme, Double Dame et Double Mixte  
R, D, P, NC

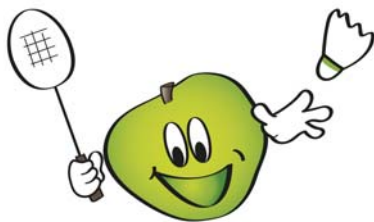


Rendez-vous au gymnase municipal de Pompadour

Date Limite d'inscription : 05-04-2019

Contact : [club@bcmpompadour.com](mailto:club@bcmpompadour.com)

# BADMINTON CLUB DE LA MARQUISE DE POMPADOUR



**Organisateur :** Badminton Club de la Marquise de Pompadour

**Lieu :** Pompadour gymnase municipal.

**Date et horaires :** Samedi 13 Avril 2019

**Discipline :** Double Homme, Double Dame et Double Mixte

Catégories : R, D, P, NC

**Volants :** A la charge des joueurs : YONEX Mavis 500  
FORZA 5000

**Compétition :** Par poule de 4 ou 5 équipes si possible.

**ATTENTION NOMBRE DE MATCHES LIMITE A 100, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES DANS L'ORDRE D'ARRIVEE, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

**Engagement :** Par personne : 10 € pour 1 tableau, 15 € pour 2 tableaux.

**Restauration :** Une buvette sera à la disposition des joueurs tout au long de la journée (sandwiches, croque-monsieur, pizza, salades, gâteaux, boissons fraîches...).

**Récompenses :** Divers lots de valeur.

**Règlement de la compétition :**

Le règlement est celui préconisé par la FFBad.  
La compétition se déroulera en auto-arbitrage.

**Renseignement :** SEGERAL Sébastien 06.31.11.64.05

**INSCRIPTION AVANT LE 05/04/2019 DERNIER DELAI**

**TOUTES LES INSCRIPTIONS ET LEUR REGLEMENT DOIVENT ETRE ENVOYES A :**

PEYRAMAURE Olivier  
Les Quatre Routes  
24270 St-Cyr-Les-Champagnes

**Email :** [club@bcmpompadour.com](mailto:club@bcmpompadour.com)

## **Règlement Particulier du Tournoi de doubles et mixtes** **du Club de la Marquise de Pompadour**

ART 1 : Le juge arbitre est Magalie DEPLACE.

ART 2 : Le tournoi est ouvert aux joueurs classés NC, P, D et R licenciés FFBaD. Il est autorisé par la ligue de badminton de la Nouvelle Aquitaine ainsi que par la FFBaD.

ART 3 : Les règles applicables le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBaD.

ART 4 : Tout joueur devra présenter sa licence à la table de marque en arrivant. Chaque participant doit être licencié compétition et avoir fourni un certificat médical à son club. Le joueur ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

ART 5 : Les tableaux se joueront en poule unique de 4 ou 5 équipes classées aux CPPH. Les tableaux seront faits par tirage au sort via le logiciel Badplus.

ART 6 : Tout joueur non présent dans les 3 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

ART 7 : Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires au match.

ART 8 : Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match.

ART 9 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur le terrain.

ART 10 : Les personnes présentes dans le gymnase doivent respecter le code de bonne conduite du joueur et le règlement particulier du tournoi, le règlement intérieur, les affichages de sécurité et la propreté des lieux.

ART 11 : Il est interdit de fumer dans le gymnase.

ART 12 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART 13 : La décision du juge arbitre est sans appel.

ART 14 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

ART 15 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.

ART 16 : Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque. Tout forfait ne sera pris en compte que jusqu'à la veille du tirage au sort.

ART 17 : Les classements pris en compte : CPPH au 05/04/2019.

ART 18 : Les volants officiels sont ceux homologués par la FFBaD (YONEX MAVIS 500 pour les P et FORZA 5000 plume pour les autres séries ; en vente dans la salle)

ART 19 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ART 20 : Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litiges.

ART 21 : Tout joueur doit être présent dans la salle à son heure de convocation.

ART 22 : Lors du tournoi, les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points (premiers tours des tableaux en poules puis phases d'éliminations directes).

ART 23 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

ART 24 : La date limite d'inscription est fixée au 05 Avril 2019 et le tirage au sort le 07 Avril 2019.

ART 25 : Le montant de l'inscription est de 10 euros par joueur pour un tableau et 15 euros pour 2 tableaux.

ART 26 : Le nombre maximum de matches est fixé à 100. Les inscriptions accompagnées de leur paiement seront prises en compte dans l'ordre de leurs arrivées.

ART 27 : Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre et de regrouper certaines catégories.

ART 28 : Aucune inscription ne sera remboursée en cas de désistement après la constitution des tableaux, sauf motif dûment justifié.

**Le Comité d'Organisation du BCMP**